



Fiche Adhérent 2026-2027

Atelier : **THÉÂTRE - L'Antre de Melpomène**

Animatrice : **Laurence CHEVALIER**

Sexe : ☐ Féminin / ☐ Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

Tarif :		
👉 Adhésion CCLER (en espèces ou par chèque à l'ordre du CCLER)	35 €/an	☐ Réglée le.....
👉 Cotisation Atelier (Merci d'établir 3 chèques de 67 €, 67 € et 66 € à l'ordre du CCLER)	200 €/an	☐ Réglée le.....

👉 Cette fiche est à retourner au secrétariat du CCLER 👉

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.
Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



Club Culturel de Loisirs d'Expression et de Récréation
41, rue René et Jean Lefèvre – 28130 PIERRES
☎ : 02.37.23.12.43 Courriel : ccler.maintenon28@gmail.com
Site Internet : www.ccler-maintenon.com

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Atelier THÉÂTRE - L'Antre de Melpomène
Année 2026-2027

Animatrice : Laurence CHEVALIER ☎ : 06.99.28.03.36

Lieu	Jour	Horaires
Salle Maurice LEBLOND	Mercredi	A partir de 20h00

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIF	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>(en espèces ou par chèque à l'ordre du CCLER)</i>	35 €/an
	Cotisation Atelier <i>(Merci d'établir 3 chèques de 67 €, 67 € et 66 € à l'ordre du CCLER)</i>	200 €/an

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Respecter les horaires de l'activité.
- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂ -----

(à découper et à remettre aux animateurs)

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier THÉÂTRE - L'Antre de Melpomène** pour l'année **2026-2027**.

Date : Signature :